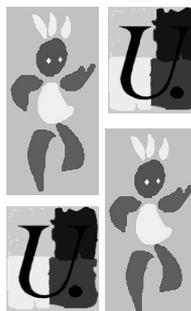


# (école et syndicalisme)



**SNUipp-FSU. 64**

14 Avenue de Saragosse  
64 000 Pau

T : 05.59.80.28.27

E : [snu64@snuipp.fr](mailto:snu64@snuipp.fr)

## Second Mouvement 2009

### Calendrier

Parution des postes  
second mouvement:  
**le 15 juin**

Ouverture du serveur  
pour la saisie  
**du 19 au 22 juin**

CAPD pour les résultats  
**Mardi 30 juin**

Affectations d'office  
**Mercredi 1er juillet**  
**Fin Août**  
**Début septembre**

### Et maintenant, que vais-je faire?

Suite au premier mouvement, vous restez sans poste. Vous attendez avec impatience la publication des postes de la phase d'ajustement. Et il faudra probablement patienter jusqu'au 15 juin...

Comme chaque année le SNUipp64 tente d'accompagner au mieux les collègues dans leur démarche de mouvement., c'est le but de ce bulletin spécial second mouvement.

Il ne dispersera sans doute pas l'ensemble de vos angoisses, il ne vous attribuera aucun poste prioritairement... mais nous espérons qu'il vous informera au mieux pour que vous puissiez faire des choix avertis..

Plusieurs permanences spéciales second mouvement sont mises en place les **mercredis 17 et 24 juin**, le **lundi 22 juin** à Pau, au local du SNUipp, 14 avenue de Saragosse (en face du théâtre) avec les délégués du personnel qui siègent en CAPD.

Alors, n'hésitez pas, venez vous informer, échanger!

### Bon mouvement et à très bientôt.

Pour le SNUipp-FSU 64,

Mathilde Blanchard  
Katy Pétrissans  
Hélène Oury  
Sandrine Escalle

Yann Moreau  
Catherine Beaumatin  
Georges Belles  
Jean-Paul Rodriguez

*Délégués des personnels , élus en CAPD*

### Sommaire

1. Edito
2. Nouvelles donnes
3. Fiche de contrôle syndicale
4. Les déçus du premier...  
...en chiffre
5. Si j'ai bien tout compris...
6. ... mais au cas où...

### IUFM

Permanences spéciales  
Jeudi 18 et vendredi 19 juin

## Second mouvement: ne pas louper le coche!

Si le mouvement des personnels prenait parfois des allures de marathon entre mars et juillet, cette année les opérations de mutations s'apparenteraient davantage à un sprint sans fin...

Les postes devraient paraître le lundi 15 juin, après une course folle des personnels administratifs pour boucler la saisie des données en un temps record...

Arrive ensuite, pour les collègues concernés, une saisie de 4 jours! Dont deux jours en week-end...

Après le premier mouvement pendant les vacances, le second mouvement propose donc une saisie des vœux quasi chronométrée. Courage pour appeler les écoles, Chance pour avoir un interlocuteur disponible et gare aux soucis informatiques!

Comme pour le premier mouvement, les résultats devraient parvenir aux collègues avant les délégués des personnels.

Résultats définitifs le 30 juin au soir.

A vos marques, prêts, partez!



## Les nommés sont...

Jusque là, à chaque mouvement, les malchanceux étaient départagés par l'âge...

Puisqu'il fallait trouver un critère... celui-ci avait été déterminé par l'administration et les délégués des personnels.

Aujourd'hui ce choix n'est plus possible car jugé comme discriminant...

Lors des deux phases informatiques, le logiciel procède à un choix « aléatoire » et nomme ainsi un enseignant.

Et alors, comment seront départagés les ex aequo au barème lors des affectations d'office?

Comment procédera l'administration? Par priorité? Dans l'ordre de la liste? A rebours? Comment classer dans la liste?

Par ordre alphabétique, tirage au sort dans un chapeau, lancée de dés ou partie de poker?

Le SNUipp s'est adressé à monsieur l'Inspecteur d'académie pour avoir des précisions sur ce sujet.

Nous souhaitons que même lors de ces phases, souvent douloureuses, des règles soient établies et connues à l'avance, par tous.

## Temps partiel

Les collègues ayant fait des demandes de temps partiel pour l'année prochaine peuvent postuler:

- sur des postes entiers
- Sur des postes fractionnés correspondant à la quotité demandée ou inférieure (ex: j'ai demandé à travailler à 75% je peux postuler sur des fractionnés notés à compléter déjà affichés à 50 ou à 75%; mais je ne peux pas postuler sur des fractionnés équivalents à 100%)

## Et après?

Il n'y a pas de « 3ème mouvement », mais des affectations d'office.

L'objectif est qu'aucun poste reste non pourvu pour la rentrée.

En général, il reste peu de postes pour beaucoup de sans affectation...

# FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

## DEUXIEME MOUVEMENT 2008

Nom/Prénom: .....

Affectation actuelle: .....

lieu de résidence:.....

Téléphone personnel: .....

Adresse électronique: .....

Remarques, précisions éventuelles:

.....  
.....  
.....

### Calcul du barème

AGS .....

Note (ou équivalent pour PE 2 et T1 de 10) .....

Enfant à charge de moins de 18 ans .....

Points supplémentaires éventuels .....

TOTAL .....

### Liste de vœux

Rang	Code	Intitulé du poste	Rang	Code	Intitulé du poste
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20		



# EVALUATION DIAGNOSTIQUE

Compétences visées: maîtriser un ensemble d'apports théoriques afin d'élaborer une liste de vœux pertinente

Consigne: « Pour chaque question, barrez la réponse qui ne vous paraît pas convenable »

**1. « Il paraît que j'ai très peu de chance d'obtenir un poste même au second mouvement... »**

-Ce n'est pas la peine de participer, profitez du soleil de juin, tranquille!  
-C'est vrai, le nombre de personnels restés sans affectation laisse présager d'un nombre important de collègues sans poste à l'issue du second mouvement, mais qui ne tente rien n'a rien... cela dépend aussi des vœux formulés.

**2. « Si je postule sur un poste entier, je serai à titre définitif, alors que si je postule sur un fractionné ce sera à titre provisoire, ce n'est pas juste! »**

- Mais la vie est injuste.  
-Au second mouvement toutes les affectations se font à titre provisoire.

**3. « On » m' a dit qu'au second mouvement j'étais obligé de faire 20 vœux! »**

- Et si vous en oubliez un vous aurez un gage établi par les délégués des personnels.  
- Certes aucune obligation mais c'est fortement conseillé pour cette phase car le prochain tour ce sont les affectations d'office!

**4. « Au second mouvement, je ne peux plus faire de vœu géographique. »**

- Il fallait en profiter au premier, trop tard!  
- Il n'est plus obligatoire mais il est autorisé; il peut être conseillé, ce sont des choix et des stratégies à réfléchir

**5. « Je postule sur une direction, je serai donc directeur en titre l'an prochain? »**

-Vous serez en effet nommé grand chef de votre école, après une cérémonie apache ou cheyenne.  
-Au second mouvement les collègues inscrits sur liste d'aptitude de direction doivent assumer la direction à titre provisoire, pour les autres, ils sont nommés en « remplacement numérique » ce qui signifie qu'ils assumeront des postes d'adjoint (sauf pour les chargés d'école). Vous pouvez toutefois vous porter volontaire pour assurer l'intérim, ce n'est pas une obligation.

**6. « Au second mouvement tous les postes me sont enfin accessibles »**

-Et vous bénéficiez en prime d'une fiche d'identité sur chaque poste pour vous éviter les appels aux écoles...

-C'est comme au premier mouvement, les postes G et de psychologue sont réservés aux personnels titrés. Pour les autres postes particuliers (direction, spécialisés, etc) vous n'êtes pas prioritaires mais vous pouvez y postuler.

**7. « J'ai des doutes sur certains postes, j'hésite entre plusieurs stratégies... »**

-Vous entrez vos postes à l'aveuglette, on dit que le hasard fait bien les choses  
-Vous contactez les copines et copains du SNUipp, vous passez les voir pour demander conseils...

**8. « Et si après ce mouvement je restais sans poste... »**

-vous devez retourner une année à l'IUFM, c'est le moment d'en profiter avant leur disparition...  
- Vous entrez dans les phases d'affectation d'office: vous serez peut-être affecté d'office lors du groupe de travail du 1er juillet... vous pouvez rester sans poste (en surnombre) jusqu'en fin Août, début septembre...parfois même sur une période... vous contactez sans hésiter les délégués du SNUipp.

Pensez aussi à nous faire parvenir votre fiche de contrôle syndical.

Réponses : Si vous avez déduit que les réponses judicieuses sont plutôt les deuxièmes, à chaque fois, vous êtes sur la bonne voie et vous pouvez venir nous aider pour les permanences du 17 et 24 juin!  
Si vous avez répondu 1 une seule fois ou que vous avez hésité, surtout profitez des permanences au SNUipp !

J'ai bien compris mais au cas où...

## Récapitulation des étapes à suivre

### Du 19 au 22 juin

Je saisis mes vœux sur i.prof à partir de la nouvelle liste de postes (les postes non pourvus après le premier mouvement, de nouveaux fractionnés, des nouveaux postes découverts depuis...).

*Pour m'aider dans ma démarche j'ai contacté le SNUipp si besoin*

*J'envoie ma fiche de contrôlé syndical au SNUipp (par mail, par la poste, je viens la déposer...). Cette fiche nous permettra de vérifier une partie des renseignements avec les documents dont nous disposerons avant la CAPD. Elle nous donnera également des premières indications en cas d'affectation d'office.*

### Vers le 25 juin

Je consulte les premiers résultats sur ma boîte i.prof vers le 25 juin. *J'appelle le SNUipp si j'ai des questions, des doutes...*

### mardi 30 juin

Ca y est c'est le jour de la CAPD! J'attends impatiemment les résultats avec mes copains et mes copines au local du SNUipp à partir de 17 heures, ou je contacte le SNUipp par téléphone ou par mail dans la soirée.

J'ai eu un poste:

je contacte l'école au plus vite avant la sortie des classes

Je reste toujours sans affectation:

je prends contact avec les délégués du personnel du SNUipp le soir même pour faire un point avec eux en prévision des affectations d'office du lendemain puis d'août et septembre.

## **SNUipp 64**

14, av. de Saragosse  
64 000 PAU  
tél. : 05 59 80 28 27  
Fax : 05 59 80 67 50  
Mail : [SNU64@snuipp.fr](mailto:SNU64@snuipp.fr)

**PERMANENCES**  
du lundi au vendredi  
de 14 à 17 heures.

**PERMANENCE SPECIALE**  
**MOUVEMENT**  
Mercredi 18 juin  
De 14 à 17heures

## **SNUipp 64**

### **DÉLÉGUÉS du PERSONNEL**

Mathilde BLANCHARD  
Yann MOREAU  
Catherine BEAUMATIN  
Renaud BOUSQUET  
Danièle JARRIE  
Jean-Paul RODRIGUEZ  
Cécile SENDERAIN  
Christophe IZARD  
Marie-Christine BALDONADO  
Georges BELLES  
Hélène OURY  
Monette LACOMME-DUMAS

### **Site Internet**

Vous trouverez en ligne toutes les infos d'actualité, les actions en cours, des infos administratives ...  
<http://www.snuipp.fr/64>

